

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 21 mars 2024**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2024-03-21-13 | Finances Communales - Budget Annexe de la
Résidence Autonomie A.Croizat - Budget Primitif 2024**
Rapporteur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11
Nombre de pouvoir : 4
Nombre d'excusés : 2
Convoqué le 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Annie Geslin, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Jean Pierre Mirey donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault.



MARS 2024

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11,
- Le Code de l'Action Sociale et des familles, notamment son article L123-8
- L'instruction budgétaire et comptable M22,
- La délibération n°2017-10-23-27 autorisant la création du budget annexe « Résidence Autonomie Ambroise Croizat »,
- La délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2023.

Considérant :

- La nécessité de reprendre les résultats dès le BP.

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter le budget primitif Résidence Autonomie pour l'exercice **2024** comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	18 002.88 €	18 002.88 €
Reprise du résultat 001		9 351.76 €
Mouvements réels	16 133.52 €	3 120.00 €
Mouvements d'ordre	704.00 €	4 008.96 €
Reports 2023	1 165.36 €	1 522.16 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	397 496.32 €	397 496.32 €
Reprise du résultat 002		14 210.09 €
Mouvements réels	397 496.32 €	383 286.23 €
TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS	415 499.20 €	415 499.20 €

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 25/03/2024

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20240321-2024-03-21-13-DE

Publié ou notifié : 04 AVR. 2024